

été appris par nous avec une joie égoïste.

Mais le REVEIL a cru et croit encore que c'est aimer le pays, le parti et le Chef que de crier : Gare ! quand il en est encore temps.

Pendant de longs mois on a pu penser ou essayer de convaincre les autres que notre journal était isolé, qu'il exagérait, qu'il mentait. Le caucus nous a bien vengé, mais notre satisfaction serait bien maigre si, de ce concile, ne devaient pas sortir, pour le parti libéral, les éléments d'une ère nouvelle.

Une Renaissance, quoi !

VIEUX-ROUGE.

LA PROHIBITION

Tous ceux qui ont des intérêts dans la manufacture et la vente des liqueurs alcooliques, de même que le public de bon jugement, ont toutes les raisons du monde de se réjouir de la tournure qu'a prise et conserve cette grave question de la Prohibition.

Ainsi que le rapporte M. Lapointe, secrétaire de notre association d'hôteliers, la question sera posée de la bonne manière aux électeurs ; ceux-ci verront du premier coup ce que signifierait réellement la mise en vigueur de la Prohibition.

Autre point important : sur cette question le clergé de cette province prendra l'attitude bien connue de feu l'évêque Rasine, de Sherbrooke, qui déclara sans réticence que la Prohibition était un danger à tous points de vue.

Comme chaque province, du moins on nous l'assure, votera pour elle-même, la situation est donc sauvée dans la nôtre.

Ce qui n'est pas non plus d'une légère portée est bien la campagne habile et rationnelle conduite par le distingué Principal Grant contre les apôtres de l'abstinence forcée.

Le valeureux champion a attaqué la lubie de la Prohibition en plein dans ses retranchements. Dans le plus grand journal du pays et à la

tribune publique, il a formulé un plaidoyer d'abord, puis un réquisitoire qui ont trouvé un long et puissant écho partout.

Les ennemis de la liberté commerciale et de la liberté individuelle ont reçu un coup droit et il ne reste plus qu'à leur donner, avec le suffrage, le coup suprême.

Le Principal Grant vient de lancer une autre lettre dans laquelle il répond à la fois à tous les défenseurs qui ont cru devoir tenter un dernier effort pour sauver le Prohibition.

Un ministre baptiste avait dit en résumé :

" Je ne me dissimule pas que le plébiscite comporte une lourde responsabilité pour le pays et M. Grant doit être félicité pour son franc-parler et son courage ; mais que ferait-il si le peuple par son vote déclarait ne pas penser comme lui ? "

" J'obéirais à la loi, répond le Principal, certain comme je le suis que le meilleur moyen de la faire rappeler sera d'en rendre l'exécution rigide et entière. Des milliers de gens n'obéiraient pas à une loi qui empiète déraisonnablement sur le droit, sur la liberté des gens. Il arriverait donc, là-dessus pas de doute, que la loi serait aussi promptement rayée du code du Canada qu'elle le fut de celui Nouveau Brunswick autrefois. Hélas ! ce prompt rappel n'aurait pas empêché la Prohibition de causer bien du mal et la cause de la tempérance bien entendu en souffrirait à un degré regrettable.

Un deuxième adversaire, se faisant le portevoix de beaucoup d'autres avait dit dans une lettre ouverte à l'adresse du Principal Grant :

" Pour être vraiment bénéficiaire, la Prohibition doit être imposée non à un comté ou à une province, mais à tout le Canada. "

M. Grant répond : " Aucune loi de ce genre ne peut être bénéficiaire où même praticable si l'opinion publique ne la sanctionne pas. Elle a été sans effet dans certains districts du Maine où la population la voulait ; à plus forte raison l'était-elle encore moins là où elle était en défaveur. Les électeurs qui auront voté contre la Prohibition resteront toujours convaincus que ceux qui l'ont fait établir ne connaissaient rien